Image not found or type unknown

Mise a pied disciplinaire

Par **lolalou**, le **29/12/2014** à **22:01**

Bonjour, je vous sollicite car j'ai besoin d'un éclaircissement :
Un salarié a été sanctionné d'une mise à pied de 4 jours avant les vacances de fin d'année avec effet au retour des vacances. Il s'est néanmoins présenté à son travail début janvier comme tous les autres.

je souhaiterai savoir quelles sont les conséquences de la présence dans l'entreprise du salarié alors que ce dernier était mis à pied.
Qu'en pensez vous ?

Par **P.M.**, le **30/12/2014** à **09:13**

Bonjour,
Si les dates de la mise à pied étaient précisées dans la notification de la sanction, si le salarié se présente quand même à son travail, il se livre à un acte d'insubordination indépendamment de contester la dite sanction, s'il en a matière...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés